

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-490 DU 25 SEPTEMBRE 2009
Chargeant Monsieur **Victor P. TOPANOU**, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de
l'Homme, Porte Parole du Gouvernement, de l'intérim de
Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de
la Fonction Publique pour compter du 07 au 10 septembre
2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la loi N° 090-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret N° 2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **07 au 10 septembre 2009**, Monsieur **Victor P TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte Parole du Gouvernement, est chargé de l'intérim de Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-